

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°72-281 du 30 octobre 1972

portant nomination du Directeur et du Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°62-217/PR/MAISDN du 12 mai 1962, portant organisation de la Sûreté Nationale et les textes modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Lieutenant de Gendarmerie François KOUYAMI est nommé Directeur de la Sûreté Nationale.

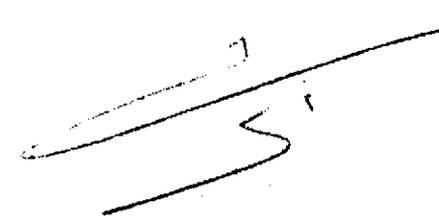
ARTICLE 2 - Mr Pascal TCHIAKPE, Commissaire de Police, est nommé Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale.

../..

ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

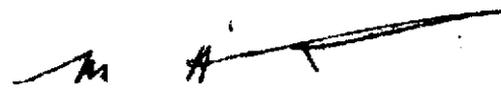
Fait à COTONOU, le 30 octobre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,



Capitaine Michel AIKPE

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Intendant Militaire-Adjoint
Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 10 -- MIS 6 - DSN 4 - Intéressés 2 - Ministères 10
SGG 4 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - EM-FAD 6 -- DGN 4 -
IAA-DCCT-DN-ACDN-CNI-IGF-Gde Chanc. 7 -- DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -
JORD 1. - DAI 4.